



# Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

## Contrat d'objectifs ADEME – Etat / 2009 - 2012

-----

### Un nouveau contrat nécessaire

Le **contrat d'objectifs signé fin 2006** entre l'Etat et l'ADEME fixait pour principe à l'ADEME d'être **l'outil de l'Etat et l'interlocuteur de référence** du grand public, des entreprises et des collectivités territoriales pour impulser la prise en compte de grands enjeux environnementaux tels que les changements climatiques, la maîtrise de l'énergie, la préservation des ressources, la gestion des déchets, la pollution de l'air et le bruit. Il explicitait le nécessaire **renforcement de ses activités d'expertise** -qui constituent sa vraie richesse- et la recherche de **l'optimisation de ses soutiens financiers**. Il structurait les actions de l'agence en quatre activités et quatre domaines.

Des avancées notables concrétisent aujourd'hui l'accélération de la révolution écologique et le nécessaire « changement d'échelle » :

- La **création d'un nouveau ministère** chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire confié à un Ministre d'Etat, deuxième Ministre dans la hiérarchie gouvernementale. La bonne collaboration entre les services de l'Etat –centraux et déconcentrés– et l'Agence est incontournable. Cela passe notamment en région par le rôle donné au préfet de région d'assurer la cohérence et la coordination des actions de l'agence avec celles conduites par les services et administrations placés sous son autorité et en administration centrale par l'organisation de la tutelle. Cela passe également par une bonne articulation avec les autres opérateurs du MEEDDAT et avec le ministère en charge de la recherche qui est également tutelle de l'ADEME dont l'action doit s'inscrire dans l'évolution de l'organisation et de la stratégie nationale de la recherche.
- Le **Grenelle de l'environnement qui a fixé une feuille de route précise et complète qui conforte de nombreuses actions engagées par l'Agence et en implique de nouvelles**. L'agence contribue fortement à toutes les phases du processus -apportant notamment son expertise publique- et jouera un rôle central dans sa mise en œuvre. Le Gouvernement fixe pour mission à l'agence d'être **l'un des opérateurs clef de la transition environnementale**, en lui confiant la mise en œuvre de certaines des « mesures phares » du Grenelle de l'environnement.
- La révision générale des politiques publiques qui invite l'agence à **renforcer son rôle de précurseur** et donc d'expertise, de recherche, de référent, de veille, de prospective et d'expérimentation de solutions nouvelles.

**Le présent contrat permet de prendre en compte ces avancées et de préciser les objectifs ambitieux fixés à l'ADEME.** Il couvre la période 2009 - 2012 afin de confirmer les moyens à mettre en place à moyen terme, l'Etat s'engageant notamment sur un budget prévisionnel sur trois ans. Il a été décidé d'avoir un texte concis et mettant bien en évidence les priorités assignées à l'agence.

Il s'appuie sur **le nouveau décret constitutif** des missions de l'Agence et sera décliné par une convention de gestion avec chacun des ministères de tutelle.

## Quatre activités revisitées

La structuration des actions de l'Agence en quatre activités est confirmée ; les nouvelles priorités définies dans le contrat sont précisées.

### Connaître

L'ADEME assure l'animation et participe au financement de la recherche et de l'innovation en veillant au **continuum jusqu'au déploiement** des solutions sur le terrain, notamment par le soutien aux opérations de démonstration. L'ADEME concentrera ses efforts d'orientation et d'animation sur **une dizaine de programmes principaux**. Elle veillera particulièrement à l'effet de levier des aides attribuées, à la bonne **valorisation des résultats** de la recherche mais aussi au renforcement de l'**ancrage régional et européen** des travaux.

→ Indicateur clef :

Effet de levier public/privé des aides à la recherche de l'Agence

L'ADEME assurera notamment la **mise en œuvre du « fonds démonstrateurs » de recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie**. L'objectif est de valider en grandeur réelle les technologies émergentes en amont de la phase de déploiement industriel et commercial. Il est doté de 325 M€ sur la période 2009-2012 et vise plus spécifiquement les domaines suivants : le captage et le stockage de CO2, les énergies renouvelables, les biocarburants de 2ème génération, le stockage et la conversion de l'énergie, les réseaux du futur, les véhicules hybrides et électriques, les bâtiments à énergie positive et les éco-quartiers. L'ADEME est chargée de rédiger, pour chacune des filières, des feuilles de route scientifiques et techniques, de préparer et de lancer auprès des industriels des appels à manifestation d'intérêt, de proposer la sélection des projets qu'elle accompagnera financièrement après validation du comité de pilotage spécifique rassemblant les ministères de tutelle et le MINEFE.

→ Indicateurs clef :

Nombre d'appels à manifestation d'intérêt finalisés<sup>1</sup>

Taux d'engagement des crédits fonds démonstrateur

Nombre de démonstrateurs aidés par le fonds

L'ADEME renforcera ses travaux et études sur les **aspects prospectifs**, recherche et de veille notamment en proposant des feuilles de route et des visions à **l'horizon 2050** ; elle veillera à la valorisation des résultats de ces études.

La constitution et l'animation de systèmes d'observation sont des activités en croissance ; il s'agit de construire et partager des **dispositifs d'information fiables**, notamment sur l'évolution des **filières**, facilitant ainsi les **prises de décision par l'Etat et les acteurs territoriaux** et le suivi des impacts des politiques publiques.

L'ADEME renforcera d'une part, ses activités d'observation sur le **suivi des marchés et des performances** (notamment sur les éco-technologies énergétiques et environnementales, les éco-achats, les installations et les prix des matériels) et, d'autre part, la consolidation de données permettant d'effectuer des **comparaisons internationales** sur les outils et la performance des politiques conduites.

Par ailleurs, l'agence assurera la consolidation et l'enrichissement des données visant à établir les **impacts des produits et services** (base carbone, base de données produits, observatoire énergie environnement des transports,...).

---

<sup>1</sup> Jusqu'à la sélection des projets.

## Conseiller

L'expertise au service des pouvoirs publics est une mission essentielle de l'ADEME. Il s'agit de **répondre aux attentes de l'Etat** en matière d'expertise et d'appui technique ou économique – aux niveaux **international, national et déconcentré** – et d'être **force de propositions** pour préparer la mise en œuvre et l'évolution des politiques publiques.

Cette expertise doit être neutre, indépendante et transparente, ouverte à la contradiction. Elle sera notamment fortement mise à contribution pour **assister l'Etat sur l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre de mesures décidées dans le Grenelle de l'environnement**.

→ Indicateurs clef :

Nombre d'équivalents temps plein (ETP) mobilisés pour l'expertise auprès de l'Etat

L'Agence participera aux **travaux de normalisation** français et internationaux dans ses domaines de compétences, en privilégiant ceux stratégiques pour les entreprises et l'économie françaises.

L'ADEME assure également un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques. La diffusion – directe et par des relais – de conseils de qualité est une composante majeure de la mise à disposition de l'expertise de l'Agence. L'activité de **conseils directs** concerne notamment l'aide apportée aux maîtres d'ouvrage dans les phases amont du **montage de leurs opérations**. Par ailleurs, l'Agence suscite, soutient, anime et professionnalise des **relais et réseaux d'acteurs** qui permettent de **démultiplier l'offre de conseils** ; la montée en compétence des bureaux d'études sera recherchée. L'Agence élaborera des outils et des méthodes adaptés aux problématiques **prioritaires** et expérimentera des outils de conseil et d'autodiagnostic « en ligne » sur internet.

## Aider à réaliser

Pour les aides directes à la concrétisation des projets, l'ADEME déploie, en accord avec les tutelles, des types de soutien financier gradués. L'Agence assurera un **pilotage renforcé de son dispositif d'aides à la décision**. Elle favorisera la mise en œuvre de **références régionales et nationales**, tant pour des **opérations d'investissement** que pour des **actions territoriales**. L'exemplarité des actions aidées et la diffusion des exemples à suivre seront recherchées.

L'Agence assurera la **mise en œuvre de certains des soutiens financiers nouveaux prévus par le Grenelle**, avec l'appui des services de l'Etat, notamment le **plan de soutien au Grenelle déchets, le fonds chaleur renouvelable, la réhabilitation des sites et sols pollués**, et une **part du traitement des points noirs bruit**. Elle veillera pour cela à mettre en place des modes de gestion les plus efficaces possibles.

→ Indicateurs clefs :

Montant total des aides (à l'investissement et au fonctionnement)

Taux d'engagement des crédits nouveaux Grenelle (pour chaque grand dispositif)

Nombre d'aides à la décision

Le changement d'échelle nécessitera un effort particulier de l'Agence pour faciliter la mobilisation de moyens financiers diversifiés. Cela concernera tant les **nouveaux outils financiers ou économiques** mis en place par l'Etat que ceux développés par les acteurs privés. L'ADEME participera à l'évaluation de l'efficacité de ces outils et à l'étude de leur cohérence globale. Les **contractualisations avec les collectivités territoriales** sont un objectif majeur afin de déployer une politique publique cohérente et efficace sur les territoires.

→ Indicateurs clefs :

Effet de levier des aides contractualisées avec les régions et les départements

## Convaincre et mobiliser

L'information et la sensibilisation des publics sont des conditions essentielles de réussite des politiques. Il s'agira de mettre en œuvre, dans la durée et avec des partenaires pour en démultiplier les effets, des **actions d'information et des campagnes de communication** de grande ampleur pour **faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achat et d'investissement**. L'ADEME mettra à disposition des publics des outils performants (site internet, téléphone azur, espaces INFO Energie dont il faut assurer la formation, l'animation et le déploiement pour répondre aux besoins et la pérennisation, documentations/publications) pour **répondre aux questionnements** suscités par ces campagnes.

L'agence assurera la **mise en œuvre opérationnelle de la communication globale pour la mutation environnementale de la société**, dont les orientations générales sont fixées par le MEEDDAT. L'objectif est d'accélérer cette mutation. Plus que la sensibilisation, l'enjeu est le « passage à l'acte ». Cette stratégie sera déclinée dans les thématiques d'intervention de l'ADEME telles que : la maîtrise de l'énergie et les nouvelles technologies de l'énergie, les déchets et leur prévention, la consommation et la production durables. D'autres thèmes pourront être identifiés avec le MEEDDAT pour mener des actions particulières si nécessaires.

→ Indicateurs clef :

Suivi de l'évolution de la sensibilisation du public et du passage à l'acte par un baromètre annuel de l'opinion

Nombre de demandes d'information traitées (téléphone azur, site internet, Espace info énergie)

Les actions d'information et de formation des milieux professionnels, des collectivités locales et des administrations seront amplifiées. L'agence optimisera sa politique éditoriale par la co-édition et la diffusion sur internet. Les actions de **formation des professionnels** seront renforcées en **partenariat avec les régions, les organisations professionnelles** et les organismes de formation. Les outils de **e-learning** seront déployés pour démultiplier les actions de formation, notamment à destination des relais et des acteurs des secteurs clefs (dont rénovation des bâtiments).

Une attention particulière sera portée pour faire de l'**évaluation** une composante incontournable de la conception, du pilotage et de l'évolution des programmes et de la stratégie de l'Agence.

→ Indicateur clef :

Nombre annuel d'évaluations finalisées

## Des domaines d'intervention dans une logique transversale renforcée

La cohérence des actions de l'agence sur ses domaines de compétence (**déchets et sols, énergie, air et bruit**) doit être renforcée, notamment par la mise en place d'**actions transversales** dans des logiques « projets » et de développement durable :

- **consommation et production durables,**
- **villes et territoires durables**
- lutte contre le changement climatique et **adaptation** à ses effets.

### Energie et climat

La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 exige de **mobiliser l'ensemble des secteurs d'activités et des acteurs** sur des actions globales de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables, en veillant à l'optimisation conjointe des aspects énergie et environnement).

A l'échelle territoriale, l'ADEME **apportera aux préfets de région et aux conseils régionaux son expertise à l'élaboration des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie** notamment en se basant sur son expérience acquise dans le montage et l'animation des plans climat régionaux et sur ses points forts : observation, évaluation des potentiels et définition des mesures, prospective, comparaison entre régions, compétences et approches multi-thématiques (énergie, climat, air). Elle **traduira les objectifs** définis dans les schémas **en programmes d'action dans le cadre des contractualisations avec les régions**. Elle participera à la définition des **schémas régionaux énergies renouvelables**, par l'évaluation des potentiels avec un accent particulier sur la chaleur renouvelable (y compris approvisionnement, usages) et la prise en compte préalable des potentiels d'économies d'énergie. Elle participera à la généralisation des **plans climat territoriaux**, en qualité de centre de ressources (notamment grâce aux échanges de bonnes pratiques et aux outils et formations développés). L'Agence pourra accompagner les plans climats territoriaux les plus précurseurs. Dans ce cadre, l'Agence apportera son soutien actif aux Préfets de région, en charge pour le compte de l'Etat de l'élaboration de ces divers plans. Enfin, l'ADEME apportera une attention particulière à l'outre mer qui doit devenir une vitrine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

L'Agence assurera également, en appui des services déconcentrés, un rôle d'incitation, d'information et de centre de ressources (outils, méthodes, bonnes pratiques...) auprès des personnes morales devant réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre.

→ Indicateurs clef :

Taux d'engagement des crédits contractualisés avec les régions (dans le cadre des schémas régionaux, ou en attendant, des plans climats énergie régions)

Suivi de la satisfaction des acteurs territoriaux quant à l'appui de l'ADEME<sup>2</sup>

En liaison avec la DGEC, responsable de ces actions, l'ADEME développera son expertise sur les **nouveaux outils financiers** et outils d'incitation permettant le développement des actions « bas carbone » ou de maîtrise de l'énergie, tels les prêts bancaires, les contrats de performance énergétique, la fiscalité verte ou encore le bonus-malus, en étudiant l'efficacité et la cohérence globale de ces dispositifs. Elle assurera un **appui à l'Etat** et aux acteurs concernés pour l'expertise et la diffusion des **certificats d'économies d'énergie**. Enfin, l'Agence poursuivra ses efforts de communication et de **mobilisation du grand public**.

---

<sup>2</sup> Une enquête pourrait être menée auprès des membres du CRO (comité régional d'orientation). Les questions pourraient notamment porter pour les préfets et le conseil régional, sur l'efficacité des actions de l'agence sur les schémas régionaux, les plans climats territoriaux etc.....

Les actions d'efficacité énergétique seront principalement menées sur les deux secteurs prioritaires que sont le bâtiment et les transports, ainsi que sur les équipements et les produits (dans le cadre des travaux communautaires liés à la directive éco-conception et à la directive étiquetage) dans des logiques de « ville et territoire durables » et de « consommation et production durables » décrites plus loin dans le contrat.

Pour le bâtiment, l'ADEME renforcera ses actions **d'aide à la décision** des maîtres d'ouvrages (constructions neuves et existantes). Elle participera, en appui de la DGALN, à l'amélioration, la promotion et au **suivi des diagnostics de performance énergétique (DPE)**. Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs ambitieux fixés par le Grenelle (bâtiment basse consommation en 2010 et 2012, énergie positive en 2020, rénovation des bâtiments existants) et dans une recherche globale de haute qualité environnementale, l'Agence apportera son **expertise** et son appui technique aux services de l'Etat et contribuera à la formation des professionnels.

A cet effet, l'Agence doit mobiliser davantage l'offre et les professionnels du bâtiment sur les enjeux énergétiques, climatiques, acoustique et d'air intérieur, en organisant des **actions de formations** élaborées avec les organismes professionnels et un partage des bonnes pratiques via notamment des **centres de ressources régionaux**. Enfin, l'Agence animera et structurera la **recherche** –notamment en finançant des démonstrateurs– pour faire émerger les technologies de **bâtiment à énergie positive et sain** et permettant une adaptation au changement climatique.

→ Indicateurs clef :

Nombre de bâtiments exemplaires ou de démonstration aidés (neuf et rénovation)

Nombre de professionnels du bâtiment touchés (centres de ressources régionaux, formations<sup>3</sup>)

Dans le secteur des transports, l'ADEME, en coordination avec la DGITM, concentrera ses interventions sur **l'aide à la maîtrise de la demande en transport routier de marchandises** (notamment l'optimisation de la logistique et le transfert modal) et la diffusion des bonnes pratiques, ainsi que sur le soutien aux démarches de **plan de déplacement des organisations et aux nouveaux services de mobilité et alternatives à la voiture particulière dont les modes de transport doux**. Elle participera à l'animation des **travaux de recherche** et d'évaluation sur les véhicules propres et économes –notamment dans le cadre du PREDIT 4-, en veillant à **l'optimisation conjointe des aspects énergie et environnement** en particulier sur la pollution de l'air. Elle évaluera l'amélioration des performances des véhicules (neufs et parc) et l'efficacité des mesures mises en œuvre pour y parvenir. Elle participera au développement de l'éco-conduite et de l'auto-partage. Enfin, l'Agence co-animera l'observatoire énergie environnement des transports.

Des actions plus ciblées seront également menées dans les secteurs industriel, tertiaire et agricole, notamment sur **l'aide à la décision et le soutien aux opérations exemplaires dans les PME**, le soutien à l'animation de la recherche dans les technologies de rupture et l'appui aux pouvoirs publics dans l'évaluation des performances des technologies.

→ Indicateurs clef (globalement sur la maîtrise de l'énergie):

Efficacité des aides de l'ADEME (€/tCO2 évitée et €/tep économisée)

Les objectifs de la France pour le développement des énergies renouvelables (23 % en 2020) nécessitent une mobilisation forte de l'Agence sur ce thème, notamment pour assurer leur haute qualité environnementale et leur durabilité.

Dans ce cadre, l'Agence sera chargée de la **gestion du fonds « chaleur renouvelable »**, en collaboration avec la DGEC. Ce fonds est destiné à soutenir le développement de la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture. L'objectif visé correspond à 25 % des 20 Mtep supplémentaires nécessaires pour que les énergies renouvelables représentent 23 % de la consommation finale d'énergie en 2020.

---

<sup>3</sup> Y compris formations mises en œuvre par les branches professionnelles avec le soutien de l'Agence.

L'Agence privilégiera une gestion par objectifs, intégrant la performance des aides et l'évaluation et le suivi des projets.

→ Indicateur clef :

Nombre de TEP (tonnes équivalent pétrole) renouvelables aidées dans le cadre du fonds chaleur)

Montant des aides ADEME (€/TEP)

L'Agence privilégiera les **opérations les plus exemplaires**, intégrant les enjeux environnementaux. L'ADEME soutiendra par ailleurs la **professionnalisation**, la qualité et la performance des filières **d'équipements individuels ou collectifs**, notamment par la mise en œuvre de référentiels de qualité gérés par les professionnels.

L'ADEME favorisera l'utilisation et le développement des bio-ressources, notamment par la mise en place **d'opérations de démonstration**, en veillant particulièrement à l'**évaluation - économique et** environnementale - régulière du développement des biocarburants et des bioproduits, notamment en comparaison ou en complémentarité des autres filières de ressources naturelles. Elle contribuera à l'animation de la recherche sur les **biocarburants du futur et les bioproduits**.

Pour l'électricité renouvelable, l'action de l'Agence passera désormais principalement par le soutien et la facilitation des **démarches territoriales d'organisation** (par exemple, études de potentiel, d'approvisionnement, concertation), notamment en appui aux services de l'Etat. Des efforts de recherche et d'innovation devront être accompagnés sur l'**intégration du photovoltaïque intégré au bâti**, la **géothermie profonde** notamment sur les roches fracturées, les filières innovantes comme les **énergies marines** et l'éolien en mer et enfin l'intégration de ces sources dans les réseaux électriques et dans leur environnement.

Le nouveau décret installe explicitement les actions de l'agence dans le cadre général de la lutte contre de changement climatique et de l'adaptation à ses conséquences. Outre la cohérence globale que cela assure à ses actions, cela permettra à l'agence d'engager des actions supplémentaires, notamment de recherche, sur le volet adaptation.

L'ADEME évaluera l'impact du changement climatique sur les ressources d'énergies renouvelables (productible, résilience des équipements...) et les moyens d'adaptation. Plus largement, l'ADEME veillera à intégrer les conditions d'adaptation au changement climatique dans ses principales actions et assurera une sensibilisation des publics et une information des porteurs de projets au regard de cette démarche nécessaire.

## Air et bruit

L'ADEME optimisera son rôle de **coordination technique et d'expertise** sur la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets en participant à l'**adaptation** nécessaire du dispositif de **suivi de la qualité de l'air ambiant** (notamment sur les particules). Elle veillera à la valorisation des données acquises et à la publication de bilans de connaissances en vue de contribuer à l'évaluation des politiques, notamment pour veiller à la cohérence des actions Air Energie Climat. Elle stimulera la recherche et le développement de méthodologies dans le domaine de la **qualité de l'air en milieux clos**, et de sa surveillance, notamment dans le cadre de l'OQAI. Pour la réduction des émissions de polluants dans l'air, l'Agence **appuiera les pouvoirs publics** pour la définition des politiques, notamment dans le cadre des négociations internationales ou pour la mise en œuvre de stratégies locales. Elle apportera sa contribution au Plan National Santé Environnement II, notamment pour le plan particules. Elle soutiendra et **animera la recherche** pour la prévision de la pollution, l'identification des ses effets et la réduction des niveaux d'émissions des principaux polluants.

→ Indicateur clef :

Nombre de capteurs en place pour chaque polluant par rapport au prévisionnel pour respecter la nouvelle directive qualité de l'air

Pour la réduction du bruit, l'Agence participera à la **résorption des points noirs bruit**, notamment en **finançant des opérations**, parmi lesquelles celles de rénovation traitant simultanément isolation phonique, isolation thermique et qualité de l'air intérieur. Les dossiers seront instruits en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat. Par ailleurs, l'ADEME apportera son expertise en soutenant des opérations innovantes et des observatoires du bruit. L'ADEME poursuivra ses efforts sur le **développement de méthodes d'évaluation des nuisances** sonores et contribuera à l'animation d'un réseau des observatoires

## Déchets et sols

La réduction des quantités de déchets en premier lieu et ensuite leur recyclage sont les priorités des politiques européenne et française, d'autant plus essentielles dans le contexte actuel de fortes tensions sur les approvisionnements en matières premières et en énergie.

L'ADEME assurera, en pleine concertation et accord avec la DGPR, la gestion du plan de soutien au Grenelle déchets. La réalisation des engagements du Grenelle dans le domaine des déchets suppose en effet des efforts importants des acteurs locaux (collectivités territoriales, entreprises, grand public) pour réduire à la source la production des déchets, améliorer leur recyclage et optimiser leur valorisation.

Le plan de soutien déchets sera articulé autour des axes suivants :

- la **prévention auprès des collectivités locales et des entreprises** avec notamment le soutien aux plans départementaux et programmes locaux de prévention, au compostage domestique, aux investissements de type ressourcerie / recyclerie et à la mise en œuvre d'une tarification incitative auprès des particuliers ainsi qu'aux actions de réduction des déchets dans les entreprises ;
  - le soutien au bon fonctionnement des **filières de responsabilité élargie des producteurs** (REP), dont les nouvelles (déchets d'activité de soins) et, plus globalement, à la conception et à la mise en œuvre de **nouveaux outils** pour encourager prévention et recyclage dans de nouvelles filières (déchets dangereux diffus, déchets du BTP, meubles). L'ADEME participera à l'évolution de ces filières REP engagées par l'Etat ;
  - le **soutien au recyclage** des déchets ménagers, industriels et du BTP ;
  - la **valorisation des déchets organiques**, avec un soutien spécifique à la méthanisation ;
  - le développement d'actions d'accompagnement et de structuration, et notamment :
    - La **recherche**. L'ADEME assurera la coordination et l'animation de la recherche technologique, organisationnelle et socio-économique sur les déchets (notamment des travaux sur l'évaluation des impacts environnementaux et sanitaires des différents modes de gestion des déchets).
    - L'**observation**. Afin d'améliorer la connaissance sur le domaine des déchets, l'ADEME consolidera les dispositifs d'observation nationale et territoriale des flux et des coûts, ainsi que le suivi des risques de pénuries d'exutoires. Elle mettra en place un tableau de bord de la prévention destiné à informer les acteurs et à suivre l'efficacité des politiques mises en œuvre.
    - Le soutien à la généralisation de **démarches territoriales intégrées**.
    - L'animation et la **sensibilisation du grand public**. Les campagnes de communication sur la prévention des déchets seront renforcées et des actions communes seront lancées à l'échelle européenne.
- Pour l'ensemble de ces actions, l'Agence agira en parfaite coordination et transparence avec les représentants de l'Etat sur les territoires.

→ Indicateurs clef :

Pourcentage de la population française concernée par des plans de prévention soutenus par l'ADEME

Capacités de recyclage (matière + organique, en tonnes/an) soutenues par l'ADEME



L'Agence intensifiera ses travaux sur **les instruments économiques** appliqués aux déchets (dont analyse de la fiscalité déchets notamment sur l'élimination, modulation des éco contributions, dispositifs favorisant la prévention, comparaison des coûts des filières...). L'Agence poursuivra ses actions sur l'optimisation de la collecte et du traitement et sur la réhabilitation des décharges. Enfin, elle contribuera à la mise à niveau des équipements en Corse et Outre-mer.

Concernant les sites pollués et les sols, l'ADEME **intensifiera, à la demande des autorités administratives concernées, son soutien aux opérations de réhabilitation des sites pollués orphelins**, en veillant à l'optimisation des coûts et des risques. Avec des moyens complémentaires, l'ADEME devrait être en mesure d'accroître très significativement le nombre d'opérations de mise en sécurité et de dépollution que l'Etat lui confiera (en veillant particulièrement au délai de prise en charge des sites), de participer en tant que de besoin à la réhabilitation des stations service désaffectées et de développer avec les acteurs locaux l'intégration urbaine des friches industrielles ou de sites pollués dans des projets de renouvellement urbain. Elle poursuivra son soutien à la recherche sur les impacts et les techniques de traitement des sols pollués.

→ Indicateur clef :

Nombre de sites pollués orphelins pris en charge par l'ADEME

## Actions transversales

### Consommation et production durables

La consommation durable est une thématique en émergence et qui devient de première importance directement liée à l'objectif de gestion durable des ressources naturelles. En collaboration avec le CGDD, L'ADEME amplifiera ses travaux sur **l'affichage des impacts environnementaux et le prix écologique**, notamment par le pilotage des travaux sur l'élaboration de règles communes en matière d'affichage, le développement des réalisations d'analyses de cycle de vie et des bases de données indispensables pour ces calculs et le soutien aux opérations les plus exemplaires. Elle participera aux travaux européens dont les éco-labels et les actions découlant du paquet « Production et consommation durable » de la Commission européenne (dont directive EuP). L'Agence apportera son expertise sur **l'évaluation des outils économiques pour envoyer le bon signal prix** (bonus-malus, REP différenciées, fiscalité dont contribution énergie climat... avec la recherche d'une vision globale pour assurer la cohérence d'ensemble), sur la compréhension des comportements des consommateurs et sur l'évolution des marchés. L'ADEME participera à l'élaboration des **visions partagées** pour favoriser l'évolution des mutations de nos modes de consommation. Pour développer les **achats éco-responsables**, l'ADEME se positionnera en **centre de ressources pour les différents types d'acheteurs**. Il s'agira par exemple d'adapter pour l'achat privé les outils et réseaux déjà en place pour les acheteurs publics ou encore de développer des aides ou des auto-diagnostics. Pour le grand public, des actions sont également à construire, notamment sur le **suivi de l'utilisation des arguments environnementaux dans les publicités** et sur l'analyse des éco-achats au regard du pouvoir d'achat. Enfin, l'ADEME assurera un rôle de **centre de ressources en matière d'éco-responsabilité des administrations** : mise à disposition d'outils et méthodes, fiches de bonnes pratiques, soutien à des réseaux.

→ Indicateur clef :

Nombre de catégories de produits couvertes par des référentiels permettant l'affichage écologique

La production durable. La **transition environnementale** dans le système de production est porteuse d'enjeux essentiels en termes de **développement industriel, de compétitivité et d'emploi**. En appui des politiques menées par le CGDD, l'ADEME **accordera une attention particulière au développement des éco-technologies** : soutien à la recherche et au développement, développement de référentiels de performance, instruments financiers, observation des marchés et promotion de l'offre française à l'export. Le **soutien de l'Agence aux démarches d'éco-conception est confirmé** et ciblé sur des produits prioritaires (dont ceux couverts par la directive EuP), sur des opérations de partenariats avec les branches professionnelles, notamment pour **promouvoir les aides à la décision éco-conception**. Le

développement d'outils de management environnemental sera poursuivi et animé, notamment pour le **bilan carbone** qui devient un outil phare, dont l'enrichissement continu doit être entretenu. L'Agence apportera son soutien aux travaux de développement de la **certification environnementale** des PME, ces dernières étant une cible prioritaire.

Une attention particulière sera portée aux **activités du tertiaire** (70 % du PIB) notamment pour les activités bureaux, éducation, santé et tourisme (en lien avec les autres établissements publics concernés). Pour l'agriculture, le positionnement de l'agence restera très précurseur, avec des opérations de démonstration montrant la faisabilité des objectifs du Grenelle (HVE) et des outils mis à la disposition pour le diagnostic et l'action dans les exploitations. Globalement, l'ADEME étudiera l'influence des politiques mises en place pour réussir la mutation écologique sur la **compétitivité des entreprises, l'emploi et la croissance**.

→ Indicateur clef :

Suivi de la satisfaction des entreprises et éco-entreprises aidées ou conseillées par l'ADEME

### **Ville et territoire durables**

Les acteurs des territoires portent la **mise en œuvre concrète du Grenelle** sur le terrain. Une bonne cohérence est à rechercher entre les différents acteurs, entre les niveaux d'actions et entre les actions elles mêmes. Pour y parvenir, l'agence apportera son expertise au MEEDDAT pour la coordination de l'ensemble des schémas et plans locaux, y compris les agendas 21.

Les approches ville et territoire durables passent par un urbanisme repensé. L'ADEME apportera son expertise au service de l'Etat et aux acteurs impliqués dans l'urbanisme ; elle accompagnera les opérations les plus novatrices pour le développement des éco quartiers et la prise en compte de l'environnement et des performances énergétiques dans les démarches types SCOT. L'ADEME prendra en compte les **aspects sociétaux** dans ses analyses et outils développés, notamment les questions de dépenses énergétiques et de **précarité énergétique**, d'effet redistributif des mesures mises en place ou envisagées. L'ADEME participera à l'élaboration de **visions partagées** de ville et territoire durables et apportera son expertise pour développer des approches intégrant les différentes fonctionnalités touchant à ses domaines de compétence (accès à l'énergie, efficacité énergétique des bâtiments et des transports, déchets, gestion des friches, agriculture...) en cohérence avec les autres composantes nécessaires à un développement durable (accessibilité des services et des activités, mixité sociale, nature en ville...). Elle portera une attention nouvelle à la problématique d'adaptation au changement climatique des villes et territoires

→ Indicateurs clef :

Nombre de territoires expérimentaux soutenus par l'ADEME

### **Actions internationales**

Enfin, outre la dimension internationale des actions précédemment décrites, l'Agence développera largement des actions spécifiques à l'international, notamment la **promotion des positions françaises et des résultats du Grenelle de l'environnement à l'échelle européenne**, l'accompagnement des efforts des **pays émergents** et des pays en développement, et la **valorisation du savoir-faire des entreprises françaises** à l'export. Elle effectuera un benchmark des meilleures pratiques mises en œuvre dans les pays les plus engagés (industrialisés ou émergents). Il s'agit là d'un élément fort des objectifs fixés à l'ADEME.

## La gestion des ressources de l'Agence

Opérateur principal de l'Etat contribuant à la mise en œuvre de quatre programmes, l'ADEME s'inscrira dans la démarche de performance de la LOLF. Elle visera ainsi à optimiser la gestion de ses ressources financières – tant en prévisions qu'en réalisation effective - et à rechercher une plus grande efficacité dans l'utilisation des crédits publics (dotations budgétaires et taxes affectées) et des moyens humains mis à sa disposition. Inscrite dans une démarche constante d'amélioration de ses outils et méthodes de contrôle de gestion et de comptabilité analytique, l'ADEME **fera évoluer ses systèmes d'information budgétaire et financière dans une optique de pilotage de la performance**. Elle conduira une réforme de simplification des tâches administratives et des dispositifs d'aides financières, pour lesquels des partenariats seront étudiés pour la gestion. Elle pérennisera l'équilibre de son budget de fonctionnement en stabilisant ses dépenses et en continuant son effort de développement de ressources externes.

La politique de ressources humaines accompagnera l'évolution des missions et des métiers de l'Agence. Elle visera à améliorer la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à favoriser l'évolution professionnelle des salariés**, notamment en encourageant la formation professionnelle et la mobilité. Elle apportera une attention particulière à la **gestion de l'expertise de ses agents**. L'ADEME mettra en œuvre un ensemble d'actions pour développer et consolider les pratiques de **management** permettant de mobiliser les compétences des équipes et d'organiser le travail et la gestion des priorités. Elle poursuivra ses efforts de gouvernance durable, tant par un dialogue social interne constant que par la mise en place de mesures favorisant l'égalité professionnelle et le développement de la diversité dans l'entreprise.

Pour optimiser l'efficacité de ses interventions dans le cadre des politiques publiques, l'ADEME veillera à l'articulation de son action avec celle des autres établissements publics et des services techniques du MEEDDAT.

Compte tenu du renforcement de ses activités et de l'augmentation de son champ d'intervention (par exemple, l'adaptation au changement climatique), l'ADEME conduira une réflexion sur l'évolution de son système d'aide à la formation par la recherche, et plus globalement de ses soutiens aux formations supérieures du pays, en contribuant à leur mise en perspective dans ses domaines de compétences prometteurs.

L'ADEME doit être exemplaire quant à la prise en compte du développement durable dans son fonctionnement et dans ses interventions. Au-delà des **objectifs d'éco-responsabilité assignés aux établissements publics** par la Stratégie Nationale de Développement Durable, l'Agence systématisera les principes **d'éco-responsabilité dans ses achats** et mettra en place des **systèmes de management environnemental** sur l'ensemble de ses sites.

## **Annexe 1. Liste récapitulative des 25 indicateurs clef de suivi**

Les bilans annuels et l'évaluation de l'atteinte des objectifs seront notamment assis sur le suivi de vingt-cinq indicateurs clef, inscrits explicitement dans le texte du contrat d'objectifs et récapitulés ci-dessous.

1. Effet de levier public/privé des aides à la recherche de l'Agence
2. Nombre d'appels à manifestation d'intérêt « fonds démonstrateurs » finalisés
3. Taux d'engagement des crédits fonds démonstrateur
4. Nombre de démonstrateurs aidés par le fonds
  
5. Nombre d'équivalents temps plein (ETP) mobilisés pour l'expertise auprès de l'Etat
6. Montant total des aides (à l'investissement ou au fonctionnement)
7. Taux d'engagement des crédits nouveaux Grenelle (pour chaque grand dispositif)
8. Nombre d'aides à la décision
9. Effet de levier des aides contractualisées avec les régions et les départements
  
10. Suivi de l'évolution de la sensibilisation du public et du passage à l'acte par un baromètre annuel de l'opinion
11. Nombre de demandes d'information traitées (téléphone azur, site internet, Espace info énergie)
  
12. Nombre annuel d'évaluations finalisées
  
13. Suivi de la satisfaction des acteurs territoriaux quant à l'appui de l'ADEME
  
14. Nombre de bâtiments exemplaires ou de démonstration aidés (neuf et rénovation)
15. Nombre de professionnels du bâtiment touchés (centres de ressources régionaux, formations)
  
16. Efficacité des aides de l'ADEME (€/tCO<sub>2</sub> évitée et €/tep économisée)
  
17. Nombre de TEP (tonnes équivalent pétrole) renouvelables aidées dans le cadre du fonds chaleur)
18. Montant des aides ADEME (€/TEP)
  
19. Nombre de capteurs en place pour chaque polluant par rapport au prévisionnel pour respecter la nouvelle directive qualité de l'air
  
20. Pourcentage de la population française concernée par des plans de prévention soutenus par l'ADEME
21. Capacités de recyclage (matière + organique, en tonnes/an) soutenues par l'ADEME
22. Nombre de sites pollués orphelins pris en charge par l'ADEME
  
23. Nombre de catégories de produits couvertes par des référentiels permettant l'affichage écologique
24. Suivi de la satisfaction des entreprises et éco-entreprises aidées ou conseillées par l'ADEME
25. Nombre de territoires expérimentaux soutenus par l'ADEME

D'autres indicateurs pourront être suivis pour servir notamment dans le dialogue entre les directions générales des ministères de tutelle et les directions de l'ADEME.

**Annexe 2. Liste des engagements Grenelle impliquant l'ADEME** (avec rôle de l'ADEME : maîtrise d'œuvre pour l'Etat, expertise pour l'Etat).

N°	ENGAGEMENT	Rôle de l'ADEME	
		Maître d'œuvre pour l'Etat	Expertise pour l'Etat
1	consommation énergétique des bâtiments publics neufs		x
2	consommation énergétique du secteur tertiaire neuf		x
3	consommation énergétique des logements privés neufs		x
4	bilan carbone des bâtiments publics		x
5	rénovation des bâtiments publics		x
6	rénovation des HLM		x
8	rénovation des logements privés et bureaux		x
9	actions connexes sur les bâtiments existants		x
10	accompagnement des mesures sur le bâtiment		x
11	mobilisation des professionnels du bâtiment	x	x
12	recherche sur les économies d'énergie dans le bâtiment	x	x
13	Observatoire des transports	x	
15	émissions CO2 du parc automobile		x
16	innovation industrielle sur des véhicules très économes	x	x
17	écoconduite, voies réservées...		x
18	émissions CO2 du parc utilitaire et deux roues		x
19	promotion des transports propres	x	x
20	développement co-voiturage		x
21	développement PDE		x
24	plan de développement des transports urbains		x
36	mécanisme incitatif pour un transport aérien plus propre		x
37	développement du fret ferroviaire		x
39	renforcement transport combiné		x
44	fret routier plus écologique		x
45	éco-redevance poids lourds		x
46	bonus-malus voiture		x
49	éco-quartiers		x
50	climat et urbanisme dans les collectivités locales		x
51	bilan carbone généralisé		x
52	étiquetage énergétique		x
53	interdiction lampes à incandescence		x
54	entreprises écoresponsables		x
55	développement ENR	x	x
56	chaleur renouvelable	x	x
57	autonomie énergétique des installations		x
58	bilan écologique des agrocarburants	x	x
59	recherche en agrocarburants 2e génération	x	x
60	recherche ENR	x	x
61	captage et stockage CO2	x	x
63	étiquetage CO2	x	x
64	extension bonus/malus	x	x
65	contribution fiscale climat-énergie		x
68	ajustement CO2 aux frontières		x
69	innovation écoresponsable	x	x
70	démonstrateur écoresponsable	x	x
71	plan adaptation climatique		x
77	filière bois		x
122	certification environnementale des exploitations agricoles		x

123	50% exploitations certifiées en 2012		x
131	dépenses énergétiques des exploitations agricoles		x
137	substitution des substances chimiques		x
138	nouveau PNSE		x
148	dispositions législatives sur l'air		x
149	respect réglementation NOX et ozone		x
150	Plan particules		x
151	qualité de l'air intérieur		x
152	mesures et informations sur la qualité de l'air intérieur	x	x
153	points noirs bruit		x
158	Observatoire du bruit		x
174	énergie dans les DOM		x
175	déchets dans les DOM		x
181	étiquetage du bruit pour l'électroménager		x
182	adaptation code des marchés publics aux achats écoresponsables		x
183	formation des hauts-fonctionnaires aux questions environnementales		x
185	cohérence des politiques publiques		x
186	consommation de papier dans l'administration		x
187	anticipation des évolutions sociales		x
192	évaluation environnementale des outils économiques		x
193	accès à l'information environnementale		x
201	étiquetage environnemental et social des produits	x	x
202	labels entreprises responsables pour les PME		x
205	éducation à l'écologie et au développement durable		x
206	stratégies des universités et développement durable		x
210	formation permanente au développement durable		x
211	formation continue au développement durable dans l'administration		x
215	tableau de bord des indicateurs français de développement durable		x
217	informations environnementales sur les produits et services	x	x
218	développement des achats écoresponsables		x
219	encadrement plus strict de la publicité		x
220	réforme du BVP		x
237	normes émissions CO2		x
239	groupe de travail sur l'économie de la fonctionnalité	x	x
240	développement de l'écoconception	x	x
241	priorisation des résorptions de sols pollués	x	x
242	réhabilitation des stations service fermées et des sites orphelins	x	x
243	tarification incitative obligatoire de la collecte des OM		x
244	Taxation des produits fortement générateurs de déchets		x
245	Augmentation de la taxe sur les décharges et les incinérateurs		x
246	Mise en place d'une redevance sur les déchets industriels banals		x
247	Généralisation des plans locaux de prévention des déchets	x	
248	Modulation des contributions à la REP pour favoriser la prévention		x
249	Instauration d'une REP sur les déchets de soin		x
250	Instauration d'un outil pour les déchets dangereux des ménages		x
251	Etude du cas des meubles vis à vis de la REP		x
252	Création d'une instance de "régulation" des éco-organismes		x
253	Extension de la contribution "point vert"		x
254	Couverture de 80% des coûts des déchets d'emballage par les producteurs		x
255	Harmonisation nationale des consignes de tri des OM		x
256	Diagnostic préalable aux chantiers de démolition		x
257	Instrument économique pour la prévention des déchets du BTP		x
258	Généralisation des plans de gestion des déchets du BTP		x
259	Renforcer le compostage et la collecte des déchets organiques	x	x

260	Cadre pour la qualité et le débouché des composts		x
261	Favoriser la méthanisation		x
265	Evaluation de l'impact des modes de traitement des déchets	x	x
266	Accroître la recherche sur les déchets	x	x
267	Renforcer la planification de la gestion des déchets		x
268	Nouvelles campagnes nationales d'information sur les déchets	x	x

## Annexe 3.     Projet de financement 2009 – 2011

<b>FINANCEMENT DE L'ADEME (CP)</b>				
	Années			TOTAL
RESSOURCES	2009	2010	2011	2009-11
<b>TGAP nouvelles</b>	65	66	87	218
<i>TGAP incinération</i>	61,4	62,1	83,7	207,2
<i>TGAP poussières</i>	3,5	3,5	3,5	10,5
<b>TGAP existantes</b>	121	203	199	523
<i>S/Total Taxes Grenelle</i>	186	269	286	741
<b>Dotations TGAP de base</b>	242	242	242	726
<i>Pour mémoire : fraction de TGAP affectée globalement</i>	363	445	441	1249
<b>Dotations budgétaires</b>				
Base dotations budgétaires	75,4	75,4	75,4	226,2
Variations de dotations budgétaires	-24	31	101	108
Dotations fonctionnement	1,5	1,5	1,5	4,5
<i>S/Total Financement de base</i>	294,9	349,9	419,9	1064,7
<b>Plan de relance - Friches</b>	20			20
<i>S/Total Financement plan de relance</i>	20			20
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>501</b>	<b>619</b>	<b>706</b>	<b>1826</b>

EMPLOIS	2009	2010	2011	2009-11
<b>Mesures Grenelle</b>				
Fonds chaleur	50	110	160	320
Sites pollués	10	20	25	55
Points noirs bruit	20	30	70	120
Communication énergie	40	33	5	78
Plan déchets	27	83	179	289
<i>S/Total mesures Grenelle</i>	146,9	275,9	439	861,8
<i>Budget de base</i>	318,9	318,9	318,9	956,7
Abondement / prélèvement au fonds de roulement	15	24	-52	-13
<b>Plan de relance</b>				
Plan de relance - Friches	20			20
<i>S/Total Financement plan de relance</i>	20			20
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>501</b>	<b>619</b>	<b>706</b>	<b>1826</b>



## Répartition des ressources Grenelle

<i>Budgets planifiés (en M€)</i>	<u>CP - Crédits de paiement</u>				<u>AE - Autorisations d'engagement</u>			
	2009	2010	2011	total 2009-2011	2009	2010	2011	total 2009-2011
<b>ADEME</b>	<b>186</b>	<b>269</b>	<b>286</b>	<b>741</b>	<b>319</b>	<b>598</b>	<b>814</b>	<b>1731</b>
fonds chaleur	50	110	160	320	154	314	492	960
sites pollués	10	20	25	55	25	30	34	89
points noirs bruit	20	30	70	120	50	64	79	193
communication	40	33	5	78	40	33	5	78
plan déchets	27	83	179	289	50	157	204	411
abondement fonds de roulement ADEME	39	-8	-153	-122				
subvention ADEME	-24	31	101	108	-24	31	101	108
fonctionnement ADEME	1,5	1,5	1,5	4,5	1,5	1,5	1,5	4,5

(en M€)	<b>FINANCEMENT DU FONDS DEMONSTRATEUR</b>									
	<b>(Part gérée par l'ADEME)</b>									
	2008		2009		2010		2011		2012	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MESR (Progr 172)			35	3	35	6	37	10	38	15
MEIE - OSEO (Progr 192)			10	10	10	10	10	10	10	10
Remboursements AR TPG					10	10	10	10	10	10
MEEDDAT (Report dotation ADEME 2008 TICGN)			35	35						
Redéploiement MEEDDAT (ADEME)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>95</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>41</b>	<b>72</b>	<b>45</b>	<b>73</b>	<b>50</b>